

SAUR FRANCE

Société Anonyme au capital de 100.000.000 €
Siège social : 1 avenue Eugène Freyssinet - 78280 GUYANCOURT
339 379 984 - R.C.S. VERSAILLES

89 B 2765

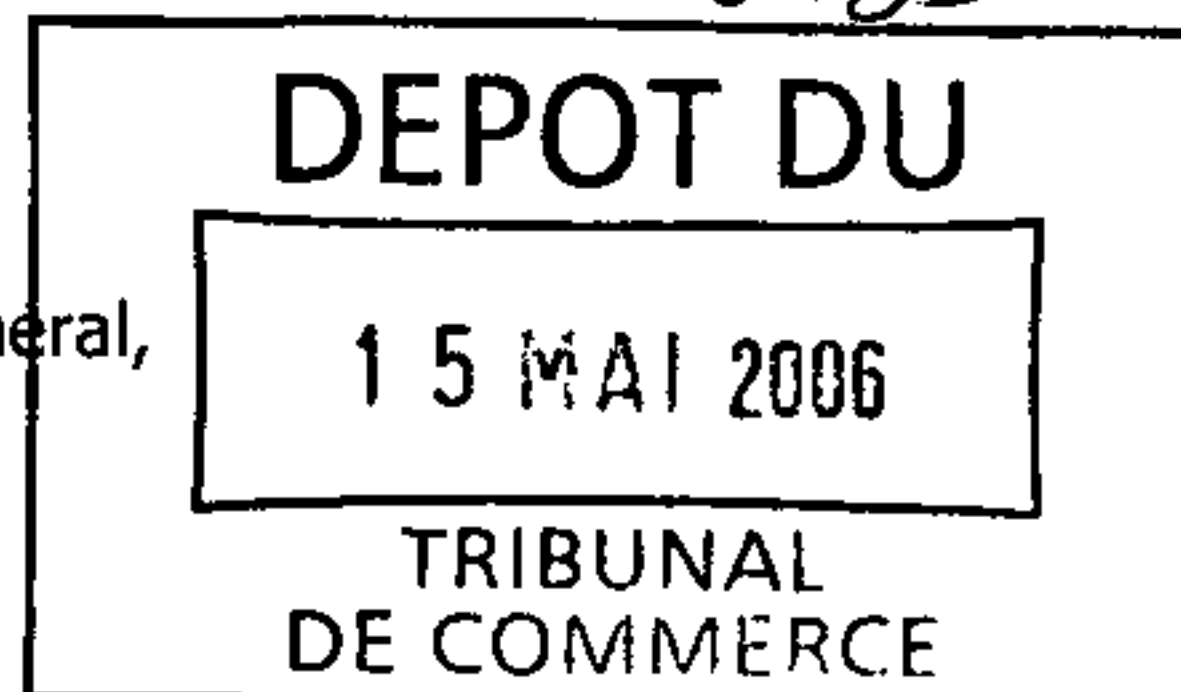
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2006

PM. 714/06. CA.

Le vendredi sept avril deux mille six, à onze heures, les Administrateurs de la Société se sont réunis au siège social, sur convocation de leur Président par lettre en date du 30 mars 2006. 6185

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- | | |
|----------------------|------------------------------|
| • Patrick BARTHELEMY | Président Directeur Général, |
| • Hervé LE BOUC | Administrateur, |
| • Philippe MARIEN | Administrateur. |



ASSISTENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- | | |
|---|--|
| • Véronique COURSON | Responsable du Service Sociétés de SAUR SAS, |
| qui assure le secrétariat de la séance, | |
| • Olivier GOUSSEAU | représentant le CCE, collège « Cadres ». |

SONT ABSENTS ET EXCUSES :

- | | |
|-------------------------------|--|
| • Christine MARILLIER-COLACE, | représentant le CCE, collège « Ouvriers et Employés », |
| • François KRZYNSKI | représentant le CCE, collège « Ouvriers et Employés », |
| • Jean-Luc MURAT | représentant le CCE, collège « Agents de Maîtrise ». |

Le Conseil d'Administration, réunissant plus de la moitié des Administrateurs, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Patrick BARTHELEMY.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR – COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président informe les membres du Conseil de la démission de Guy MAUCOLLOT de son mandat d'Administrateur, formulée par lettre en date du 23 décembre 2005, et propose de coopter en ses lieu et place, Pierre CASADO.

Après en avoir pris acte, les Administrateurs décident de coopter Pierre CASADO, demeurant 50 rue François Laubeuf – 78400 CHATOU, aux lieu et place de Guy MAUCOLLOT, à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Pierre CASADO, Administrateur pressenti, a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et remplissait les conditions exigées par la Loi pour l'exercice de ces fonctions.

La ratification de cette cooptation et le quitus de l'Administrateur démissionnaire seront sollicités de l'Assemblée Générale Ordinaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME